

Bulletin provincial



N° 21

2015

08 JUILLET

SOMMAIRE

—

Page

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

Ville de BEAUMONT :

- Délibération du Conseil communal du 27 janvier 2015 – non-approbation – Désignation d'un officier médecin volontaire à temps réduit au sein du Corps local d'incendie. 328

Ville de FLEURUS :

- Délibération du Conseil communal du 26 janvier 2015 – non-approbation - Sanction disciplinaire infligée à un officier pompier professionnel chef de service au sein du Corps d'incendie de la Ville. 328

Ville de MONS :

- Délibération du Conseil communal du 16 décembre 2014 – approbation – Prolongation du stage d'un officier pompier professionnel au sein du Corps régional d'incendie. 326
- Délibération du Conseil communal du 16 décembre 2014 – approbation – Promotion d'un officier pompier professionnel au sein du Service régional d'incendie. 326

Ville de MOUSCRON :

- Délibération du Conseil communal du 15 décembre 2014 – approbation – Nomination définitive après stage d'un officier pompier professionnel au sein du Corps des sapeurs-pompiers de la Ville. 327

Ville de TOURNAI :

- Délibération du Conseil communal du 16 décembre 2014 – approbation – Nomination définitive après stage d'un officier pompier professionnel au sein du Corps des sapeurs-pompiers de la Ville. 327

INC/2015/061

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

—

Prorogation du stage d'un officier pompier professionnel

VILLE DE MONS

—

Par arrêté du 2 avril 2015, j'ai décidé d'approuver la délibération du 16 décembre 2014, par laquelle le conseil communal de MONS décide de prolonger, pour une durée maximum d'un an prenant cours le 1^{er} janvier 2015, le stage de M. M.D., sous-lieutenant professionnel au sein du Corps régional d'incendie.

MONS, le 16 avril 2015

Le Gouverneur,

(s) Tommy LECLERCQ

INC/2015/045

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

—

Promotion d'un officier pompier professionnel

VILLE DE MONS

—

Par arrêté du 2 avril 2015, j'ai décidé d'approuver la délibération du 16 décembre 2014, revue en sa motivation le 20 janvier 2015, par laquelle le conseil communal de MONS décide de promouvoir, à dater du 31 décembre 2014, M. B.V., lieutenant, dans le grade de capitaine professionnel au sein du Service régional d'incendie.

MONS, le 21 avril 2015

Le Gouverneur,

(s) Tommy LECLERCQ

INC/2015/049

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

—

Nomination définitive après stage d'un officier pompier professionnel

VILLE DE MOUSCRON

—

Par arrêté du 2 avril 2015, j'ai décidé d'approuver la délibération du 15 décembre 2014, revue quant à la date de sa prise d'effets par l'acte du 26 janvier 2015, par laquelle le conseil communal de MOUSCRON décide de nommer, à dater du 1^{er} novembre 2014, à l'issue d'un stage d'une année, M. G.M. en qualité de sous-lieutenant professionnel à titre définitif au sein du Corps des sapeurs-pompiers de la Ville.

MONS, le 21 avril 2015

Le Gouverneur,

(s) Tommy LECLERCQ

INC/2015/053

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

—

Nomination définitive après stage d'un officier pompier professionnel

VILLE DE TOURNAI

—

Par arrêté du 2 avril 2015, j'ai décidé d'approuver la délibération du 16 décembre 2014, par laquelle le conseil communal de TOURNAI décide de nommer, à dater du 17 décembre 2014, à l'issue d'un stage d'un an prorogé à deux reprises, Mme L.L. en qualité de sous-lieutenant professionnel à titre définitif au sein du Corps des sapeurs-pompiers de la Ville.

MONS, le 21 avril 2015

Le Gouverneur,

(s) Tommy LECLERCQ

INC/2015/088

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

—

Désignation d'un officier médecin volontaire

VILLE DE BEAUMONT

—

Par arrêté du 4 juin 2015, j'ai décidé de ne pas approuver la délibération du 27 janvier 2015 par laquelle le conseil communal de BEAUMONT décide de désigner à titre effectif, pour une durée indéterminée, M. F. N. A. en qualité de sous-lieutenant médecin volontaire à temps réduit au sein du Corps local d'incendie.

MONS, le 15 juin 2015

Le Gouverneur,

(s) Tommy LECLERCQ

INC/2015/083

SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE

—

Sanction disciplinaire infligée à un officier pompier professionnel chef de service

VILLE DE FLEURUS

—

Par arrêté du 18 juin 2015, j'ai décidé de ne pas approuver la délibération du 26 janvier 2015 par laquelle le conseil communal de FLEURUS décide d'infliger à M. J-P. N., lieutenant professionnel responsable du Corps d'incendie de la Ville, la sanction disciplinaire de la rétrogradation de deux grades et, dès lors, de le faire passer dans le grade d'adjudant pompier professionnel.

MONS, le 23 juin 2015

Le Gouverneur,

(s) Tommy LECLERCQ